Approche d’engagement clientèle envers le climat

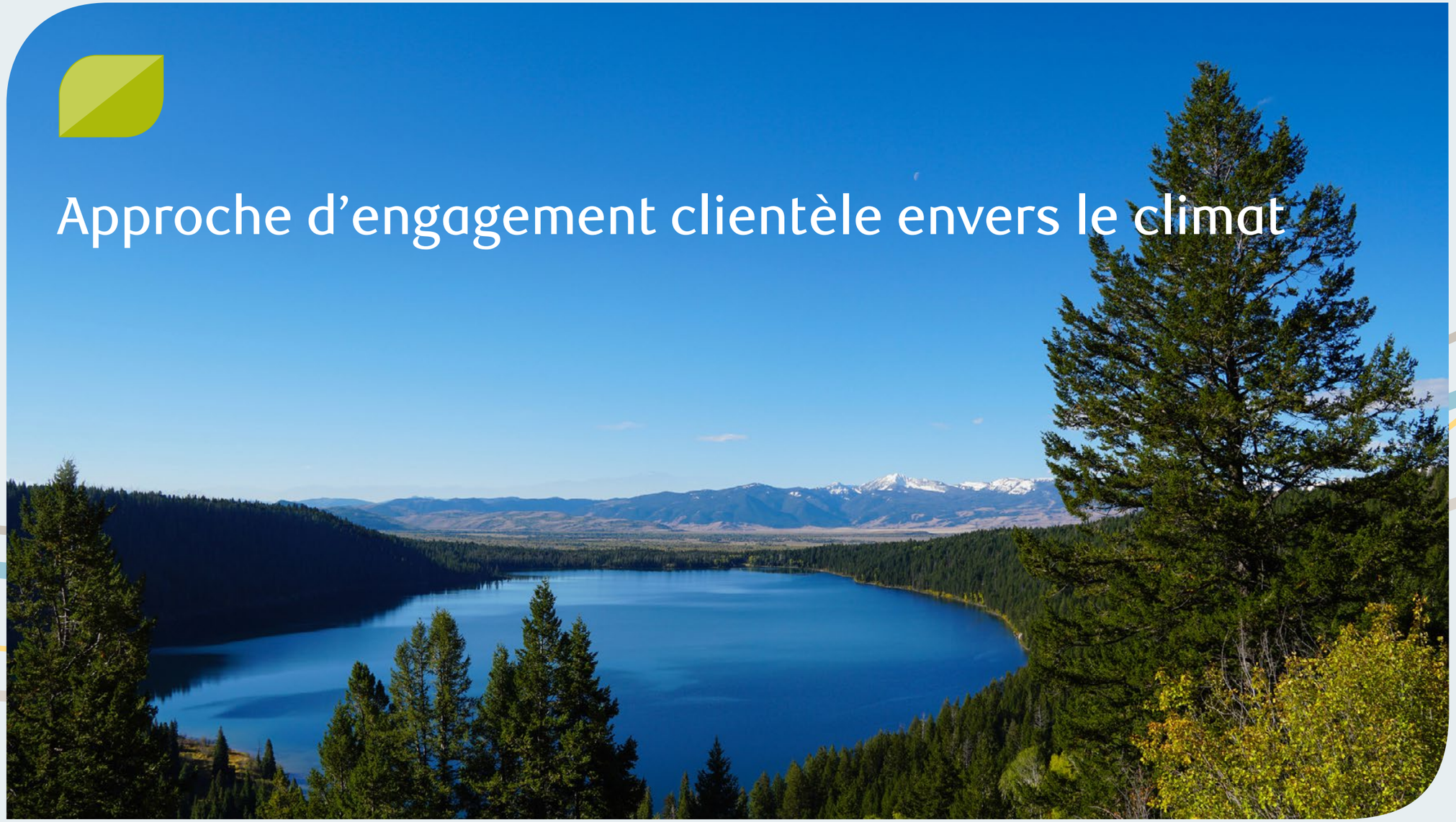

Secteur de l’énergie

Table des matières

- À propos du présent document
- Introduction
- Engagement clientèle concernant les plans de transition
- Évaluer
- Intervenir
- Prochaines étapes
- Notes en fin de texte
- Notes juridiques

À propos du présent document

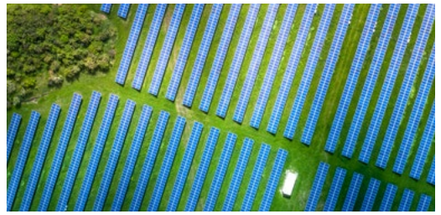

Introduction : Position de RBC concernant la transition vers la carboneutralité

- Plans pour la transition
- Le rôle de RBC

Engagement clientèle concernant les plans de transition

- Approche intersectorielle
- Approche pour le secteur de l'énergie

Évaluer

- Aperçu
- A. Critères d'évaluation
- B. Échelle de maturité
- C. Adaptations sectorielles

Intervenir

- Mettre à profit les renseignements tirés de l'évaluation
- Accroître le soutien

Prochaines étapes

- Priorités
- Engagement en matière de transparence

À propos du présent document

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

Aperçu

Engager le dialogue sur le climat avec les clients est un élément important de la stratégie climatique de RBC. C'est pourquoi la Banque a commencé à officialiser cette démarche en s'adressant d'abord au secteur de l'énergie. Ce document présente des perspectives sur l'approche d'engagement clientèle envers le climat de RBC Marchés des Capitaux® (« RBC MC » ou « l'entreprise »)[1] pour les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie[2] (collectivement désignés « secteur de l'énergie » dans le présent document). L'approche d'engagement clientèle officialise les interactions de l'entreprise avec ses clients du secteur de l'énergie concernant leurs plans de transition énergétique. Le présent document vise à offrir aux clients et aux intervenants une plus grande transparence quant à la façon dont RBC MC entend évaluer les plans de transition des clients[3] et donner suite à cette évaluation. Les considérations liées au contexte qui guident l'approche de l'entreprise sont exposées aux pages suivantes. Elles comprennent notamment les changements qui pourraient être nécessaires afin d'atteindre l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris[4,5] ainsi que les principales réalités opérationnelles, commerciales et de politique publique qui façonnent les parcours de transition des clients.

Accent sur le secteur de l'énergie

L'approche de la Banque Royale du Canada (« RBC » ou « la Banque ») dans le cadre de sa stratégie climatique a consisté à examiner en premier lieu les secteurs générant les plus fortes émissions, dans lesquels la Banque peut produire le plus grand impact en aidant les clients à réduire leurs émissions. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles il est nécessaire d'établir les objectifs initiaux de réduction des émissions provisoires pour 2030 (« objectifs intermédiaires pour 2030 ») pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie (en plus du secteur automobile). C'est aussi pourquoi l'approche d'engagement clientèle a été initialement officialisée au sein de RBC MC, qui sert la grande majorité des clients de ces secteurs.

La Banque reconnaît l'importance de mobiliser les clients à propos des enjeux climatiques dans d'autres secteurs d'activité que celui de l'énergie. RBC élaborera des approches officielles d'engagement clientèle envers le climat pour d'autres secteurs (y compris l'automobile), ainsi que des secteurs d'activité où la Banque établit des objectifs de réduction des émissions, s'il y a lieu et s'il est utile de le faire.

Champ d'application

L'approche d'engagement clientèle décrite dans le présent document s'adresse aux clients de RBC MC qui sont visés par les objectifs intermédiaires de RBC pour 2030 pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. L'objectif intermédiaire de RBC pour 2030 pour le secteur du pétrole et du gaz couvre les sous-secteurs en amont, en aval et intégrés, et exclut les services intermédiaires. L'objectif intermédiaire de RBC pour 2030 pour le secteur

de la production d'énergie couvrent la production d'électricité et excluent les clients qui participent exclusivement à la transmission et à la distribution d'électricité, ainsi que les entreprises non liées à la production d'électricité dans le secteur plus vaste de l'électricité et des services publics. L'approche d'engagement clientèle décrite dans le présent document exclut les clients dont les activités touchent exclusivement le secteur des énergies renouvelables ou de l'énergie nucléaire, même s'ils sont visés par l'objectif intermédiaire pour le secteur de la production d'énergie. Cela s'explique par le fait que ces clients exploitent des entreprises qui sont censées être déjà fortement orientées vers la carboneutralité et avec lesquelles il n'est pas nécessaire d'engager un dialogue concernant leurs plans de transition.

Vous trouverez des renseignements sur les objectifs intermédiaires, la stratégie climatique et les plans de RBC pour 2030 ainsi que les progrès accomplis par la Banque sur le site rbc.com/climat.

Introduction : Position de RBC concernant la transition vers la carboneutralité

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Plans pour la transition
Le rôle de RBC
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

Plans pour la transition

Le monde évolue rapidement à mesure que les collectivités, les entreprises et les gouvernements réagissent à l'urgence des changements climatiques et saisissent l'occasion de construire une économie carboneutre plus résiliente. RBC partage ce sentiment d'urgence et c'est pourquoi la Banque accélère ses plans afin d'aider ses clients à réduire leurs émissions d'ici 2030, dans le cadre de la stratégie de RBC visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050[6].

La transition vers la carboneutralité constituera l'une des transformations économiques les plus importantes de notre époque : elle entraînera des répercussions sur les modèles d'affaires, la stratégie de développement et les activités des entreprises de tous les secteurs. Plusieurs d'entre elles prennent déjà des mesures pour réduire leurs émissions, mettre au point des solutions à faibles émissions de carbone et accroître l'efficacité énergétique. Un nombre croissant d'entreprises fixent des objectifs assortis d'échéances pour réduire leurs émissions et l'accent est mis maintenant sur l'élaboration de plans de transition robustes[7] nécessaires pour atteindre ces objectifs. À mesure que cette transition prend de l'ampleur, les organismes de réglementation et les investisseurs veulent savoir comment les entreprises prévoient éviter les risques émergents, profiter de nouvelles occasions de croissance et respecter leurs engagements[8]. Les plans de transition énoncent l'approche globale d'une entreprise à l'égard de la transition vers la carboneutralité, y compris ses objectifs, ses buts, les mesures qu'elle mettra en œuvre, les progrès accomplis et les mécanismes de responsabilisation[9].

Le succès continu de RBC en tant qu'institution bancaire dépend de la réussite commerciale à long terme de ses clients, notamment par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les interactions de RBC avec ses clients dans le but de comprendre leur plan de transition permettent à la Banque de renforcer son soutien, notamment en affectant du capital et en offrant des conseils financiers. En se concentrant en premier lieu sur ses clients du secteur de l'énergie, RBC estime qu'elle réalise la contribution la plus importante qu'elle puisse apporter pour aider les clients à accroître leur résilience stratégique et à accélérer le passage à une économie à faibles émissions de carbone.

Le rôle de RBC

C'est dans le secteur de l'énergie que la nécessité de disposer d'un plan de transition robuste est la plus évidente. La transition énergétique s'accélère dans de nombreuses économies, stimulée par la demande croissante de produits à faibles émissions comme les véhicules électriques, la croissance rapide des énergies renouvelables, l'amélioration des technologies d'efficacité énergétique et de stockage d'énergie, et les politiques publiques visant à réduire les émissions du secteur. Le secteur de l'énergie évolue vite, mais tous les intervenants ont encore beaucoup à faire pour atteindre rapidement l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Les entreprises du secteur de l'énergie peuvent participer à l'établissement du système énergétique à faibles émissions de carbone de demain et, simultanément, être aujourd'hui au centre des efforts de réduction des émissions provenant de sources d'énergie classiques.

À titre de banque de premier plan dont le siège social se situe dans une grande économie productrice et exportatrice d'énergie, RBC peut jouer un rôle important en aidant ses clients à atteindre leurs objectifs de transition énergétique. Les entreprises du secteur de l'énergie peuvent participer à l'établissement du système énergétique à faibles émissions de carbone de demain et, simultanément, être au centre des efforts de réduction des émissions provenant de sources d'énergie classiques aujourd'hui. RBC est déterminée à aider ses clients à saisir cette occasion, tandis qu'ils continuent de fournir l'énergie dont le monde a besoin pour maintenir la sécurité énergétique.

C'est pourquoi RBC MC a établi des priorités et accéléré l'officialisation de l'approche d'engagement clientèle envers le climat pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. Cette approche comprend un Cadre de préparation à la transition (« le Cadre »), un outil d'évaluation des plans de transition des clients du secteur de l'énergie, combiné à du soutien aux clients dans leur parcours de transition. L'objectif de RBC MC est d'aider les clients à accélérer la réalisation de leurs plans de transition et de faire progresser leur statut relatif au Cadre de préparation à la transition.

RBC MC s'engage à divulguer les progrès réalisés à l'échelle du portefeuille et prendra des décisions d'affaires difficiles, notamment en étant prête à se distancer d'un client qui, après de nombreux contacts, démontre que sa planification de la transition énergétique est insuffisante.

Engagement clientèle concernant les plans de transition

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

Approche intersectorielle

Engager le dialogue sur le climat avec les clients est un élément important de la stratégie climatique de RBC. Dans le cadre du processus d'évaluation des risques environnementaux et sociaux[10] appliqué au sein de RBC MC, l'entreprise recueille de l'information sur les plans de transition des clients en fonction de trois dimensions : l'ambition (p. ex., engagement à l'égard de la carboneutralité, objectifs), les mesures (p. ex., mesures visant à réduire les émissions) et la mise en œuvre et la responsabilisation (p. ex., déclaration des émissions).

Ces renseignements permettent de repérer des occasions d'approfondir le dialogue avec les clients concernant leurs plans de transition, s'il y a lieu, et d'éclairer la prise de décisions d'affaires.

Approche pour le secteur de l'énergie

L'approche d'engagement clientèle pour le secteur de l'énergie s'appuie sur l'approche intersectorielle et officialise les interactions de l'entreprise avec des clients des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. Elle représente une nouvelle évolution et un renforcement de l'action de RBC en matière de climat et du soutien qu'elle offre aux clients pour réussir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

L'objectif de cette approche propre au secteur de l'énergie est de cerner les occasions d'approfondir le soutien de l'entreprise aux plans de transition de la clientèle. C'est un élément essentiel de la façon dont l'entreprise aide les clients à réussir. Les renseignements recueillis grâce à ce dialogue contribuent aussi à la réalisation des objectifs intermédiaires de RBC pour 2030 et à la maîtrise des risques liés au climat.

L'approche d'engagement clientèle pour le secteur de l'énergie comprend deux étapes :

Évaluer
les plans de transition des clients au moyen du Cadre de préparation à la transition afin de cerner les occasions d'approfondir le soutien et de gérer les risques liés au climat

Intervenir
pour venir à la rencontre des clients au point où ils se trouvent dans leur parcours, notamment pour répondre à leurs besoins de financement pendant la transition

Les sections suivantes décrivent plus en détail l'approche d'engagement clientèle pour le secteur de l'énergie.

Évaluer

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
- Aperçu
- A. Critères d'évaluation
- B. Échelle de maturité
- C. Adaptations sectorielles
  - Pétrole et gaz
  - Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

Aperçu

Le Cadre de préparation à la transition évalue les plans de transition des clients du secteur de l'énergie et comprend trois éléments :

Cadre de préparation à la transition

A

Critères d'évaluation fondés sur ce que RBC MC considère comme certains des éléments les plus importants d'un plan de transition robuste[7] en fonction de trois dimensions :

- Ambition
- Mesures
- Mise en œuvre et responsabilisation

B

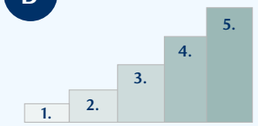

Échelle de maturité qui situe les clients sur un spectre en fonction de la robustesse de leurs plans de transition, selon la mesure dans laquelle les plans des clients satisfont aux critères d'évaluation

C

Adaptations sectorielles pour mettre en contexte l'application des critères et de l'échelle de maturité :

- Pétrole et gaz
- Production d'énergie

Le Cadre a été élaboré en tenant compte de ce qui pourrait être nécessaire pour atteindre l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris et en s'appuyant sur les lignes directrices de l'industrie en matière de planification de la transition, tout en les adaptant au portefeuille et aux activités de RBC MC dans le secteur énergétique (voir les principes de conception du Cadre à droite).

Le Cadre est appelé à changer au fur et à mesure que l'entreprise interagira avec les clients et que les réalités sectorielles évolueront.

Principes de conception du Cadre

- ✓ **Fondé sur les orientations et les méthodologies** de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)[11] et de Climate Action 100+[12] sur la planification de la transition. L'entreprise a consulté des partenaires de la société civile possédant une expertise en planification de la transition climatique lors de l'adaptation de ces orientations au Cadre[13].
- ✓ **Guidé par les réalités des clients**, afin que les critères pour chaque stade de l'échelle de maturité tiennent compte du contexte régional, commercial, technologique, réglementaire et de politique publique dans lequel les clients exercent leurs activités.
- ✓ **Simple et transparent**, pour permettre aux clients de le comprendre et en faciliter la mise en œuvre pour les équipes opérationnelles de première ligne de RBC MC.
- ✓ **Orienté par les changements qui pourraient être nécessaires** pour atteindre l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris, selon le scénario NZE de l'AIE, couramment utilisé par le secteur financier pour évaluer l'harmonisation à l'objectif de l'Accord de Paris et qui est mentionné dans les lignes directrices de l'alliance bancaire zéro émission nette pour l'établissement d'objectifs climatiques.
- ✓ **Dynamique dans le but d'atteindre des objectifs plus ambitieux au fil du temps.** À mesure que la transition énergétique progressera, l'entreprise s'attend à ce que la robustesse des plans de transition des clients augmente au fil du temps[14].
- ✓ **Utile pour prendre des décisions** et visant à produire des renseignements exploitables en mettant l'accent sur la manière dont les clients gèrent les risques et les occasions liés au climat.

Évaluer

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
- Aperçu
- A. Critères d'évaluation
- B. Échelle de maturité
- C. Adaptations sectorielles
  - Pétrole et gaz
  - Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

A. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du secteur de l'énergie se concentrent sur les mêmes trois dimensions décrites dans l'approche intersectorielle, mais vont plus loin en utilisant des critères plus vastes qui offrent des perspectives sur plusieurs composants clés d'un plan de transition :

Ambition

Cet élément décrit l'intention du client de réduire ses émissions et d'atteindre la carboneutralité. Il comprend l'établissement d'objectifs de réduction des émissions intermédiaires et à long terme pour les périmètres pertinents.

Mesures

Cet élément montre que le client prend des mesures pour concrétiser son ambition. Il englobe des critères comme les objectifs opérationnels, l'affectation du capital et la stratégie d'utilisation des compensations qui contribuent à démontrer la robustesse du plan.

Mise en œuvre et responsabilité

Cet élément assure la transparence des progrès accomplis dans la réalisation de l'ambition en rendant compte des émissions et de la mise en œuvre des mesures au fil du temps. Il comprend les critères liés à la gouvernance du plan (p. ex., la supervision par le conseil d'administration), ce qui contribue à en accroître la robustesse.

Engagements

- **Engagement à réduire les émissions**
- **Engagement à atteindre la carboneutralité**

Objectifs en matière d'émissions

- **Objectifs pour les périmètres pertinents**
- **Objectifs intermédiaires et à long terme**

Mesures visant à réduire les émissions

- **Mesures** de réduction des émissions dans l'économie réelle[15]
- **Échéancier pour l'exécution des mesures** visant à réduire les émissions dans l'économie réelle
- **Affectation de capital** pour la réalisation de mesures de réduction des émissions
- **Contribution de chaque mesure** à l'atteinte des objectifs de réduction

Objectifs opérationnels

- Objectif pour les **mesures de réduction des émissions** (p. ex., réduction des émissions de méthane, électrification)
- Objectif lié à l'**affectation du capital** pour financer les mesures de réduction des émissions

Compensations (s'il y a lieu)

- **Politique d'évaluation des projets de compensation** (p. ex., indicateurs de qualité comme l'additionnalité, la permanence, l'extensibilité et la vérification)
- **Engagement à limiter la dépendance à l'égard des compensations** à un maximum de 10 % des émissions résiduelles et à avoir recours à l'élimination du carbone

Facteurs environnementaux et sociaux

- **Mesures visant à réduire les répercussions négatives sur l'environnement** (p. ex., conversion des terres, déforestation, perte de biodiversité, pollution)
- Engagement à **communiquer avec les collectivités locales ou autochtones** touchées par les nouveaux projets

Politiques publiques et mobilisation de l'industrie

- **Engagement à mener des consultations en matière de politique publique** conformément aux objectifs de l'Accord de Paris
- **Divulgation de l'appartenance à des associations commerciales** et de leur alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris

Gouvernance

- **Supervision** du plan de transition **par le conseil d'administration**
- **Rémunération des dirigeants** alignée sur les objectifs de réduction des émissions

Déclaration des émissions

- Déclaration de l'**intensité** des émissions et des émissions **absolues**
- **Progrès** par rapport aux objectifs de réduction des émissions
- **Certification par des tiers** de la déclaration des émissions ou des progrès réalisés par rapport aux objectifs

Compte rendu de la mise en œuvre

- **Progrès par rapport aux objectifs opérationnels** alignés sur les mesures de réduction[16]
- **Projets de compensation** (s'il y a lieu) conformes à la politique d'évaluation pertinente
- **Rapports harmonisés à un cadre reconnu de production de rapports sur la durabilité** (p. ex., GIFFC[17]) – Divulgation publique par les clients cotés en bourse
- **Capitaux affectés aux mesures de réduction des émissions**, comparativement à d'autres dépenses en immobilisations

Évaluer

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Aperçu
A. Critères d'évaluation
B. Échelle de maturité
C. Adaptations sectorielles
- Pétrole et gaz
- Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

B. Échelle de maturité

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de transition robustes constituent un cheminement et certains clients seront plus avancés que d'autres. Le Cadre est conçu pour tenir compte de cette réalité et aider l'entreprise à situer les clients sur un spectre quant à la robustesse de leurs plans de transition. Cela permet à l'entreprise d'aider plus efficacement les clients à accélérer la réalisation de leurs plans de transition et à progresser sur l'échelle de maturité du Cadre.

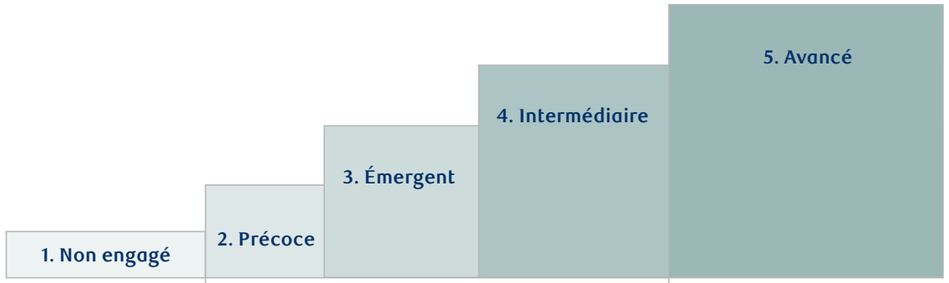

1. Non engagé	2. Précoce / 3. Émergent / 4. Intermédiaire	5. Avancé
Aucun engagement climatique communiqué à RBC MC	Différents stades d'élaboration et de mise en œuvre du plan de transition ; critères de plus en plus ambitieux au fil de la progression entre le stade « Précoce » et le stade « Intermédiaire »	Correspond à ce qui pourrait être nécessaire pour une transition harmonisée à l'objectif de 1,5 °C et à certaines des normes les plus strictes pour les plans de transition dans le secteur

Tandis que les stades qui composent l'échelle de maturité sont cohérents pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie, les critères pour chaque stade sont adaptés afin de tenir compte du contexte du secteur. Par exemple, les clients avancés du secteur de la production d'énergie s'engagent à atteindre la carboneutralité d'ici 2035, tandis que les clients avancés du secteur pétrolier et gazier s'engagent à l'atteindre d'ici 2050. On s'attend à ce que les plans de transition des clients s'accélèrent et deviennent plus robustes au fil du temps.

Les adaptations sectorielles propres aux secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie, y compris les facteurs contextuels qui les éclairent, sont décrites dans les pages suivantes.

Évaluer

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Aperçu
A. Critères d'évaluation
B. Échelle de maturité
C. Adaptations sectorielles
- Pétrole et gaz
- Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

C. Adaptations sectorielles : pétrole et gaz

Contexte sectoriel

RBC MC est encouragée par les mesures de réduction des émissions de bon nombre de ses clients du secteur pétrolier et gazier. Grâce à des discussions collaboratives avec ces clients, l'entreprise comprend que de nombreux clients partagent le point de vue de RBC sur la nécessité de réduire les émissions mondiales et sur l'intérêt de collaborer pour y parvenir. Il y a beaucoup plus à faire pour collaborer avec les clients dans la préparation à l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir.

À mesure que les clients du secteur continueront d'accroître leur résilience stratégique, l'entreprise s'attend à ce que bon nombre de ses clients poursuivent leurs investissements dans la réduction de leurs émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2) et évaluent les nouvelles occasions de croissance dans des domaines comme les sources d'énergie à faibles émissions[18] (p. ex., l'hydrogène vert et le gaz naturel renouvelable). Il sera important que RBC MC et ses clients travaillent de concert pour contribuer à atténuer les risques émergents et futurs, comme la possibilité d'un délaissement d'actifs.

La réduction des émissions opérationnelles dans le secteur pétrolier et gazier exigera que l'on continue de se concentrer sur la réduction des émissions fugitives de méthane (par des mesures comme la réduction de l'évacuation et l'utilisation accrue d'unités de récupération des vapeurs), l'électrification des opérations et l'accroissement graduel du déploiement de systèmes de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC). L'entreprise s'attend à ce que les clients continuent de réaliser des investissements importants dans ces domaines et peut jouer un rôle dans le financement de ces immobilisations. La capacité des clients à réduire efficacement leurs émissions opérationnelles dépendra en partie des progrès réalisés dans les technologies clés, comme les petits réacteurs nucléaires modulaires, ainsi que des décisions réglementaires prises sur des questions telles que l'autorisation des activités de CUSC.

La capacité du secteur pétrolier et gazier de réduire les émissions de périmètre 3 liées à l'utilisation finale dépend de l'évolution de la consommation d'énergie dans l'économie vers des sources d'énergie à faibles émissions, et les plans de transition de certains clients sont fondés sur la diversification de leurs activités afin de répondre à cette demande. D'autres clients visent à répondre à la demande continue de pétrole et de gaz tout en réduisant parallèlement l'intensité de leurs émissions. L'entreprise continuera d'interagir avec ses clients et de soutenir l'accélération de leurs plans de transition.

RBC MC s'attend à ce que plusieurs de ses clients continuent d'investir dans la réduction de leurs émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2) et d'évaluer les nouvelles occasions de croissance dans des domaines comme les sources d'énergie à faibles émissions.

Évaluer : Cadre adapté au secteur pétrolier et gazier

Les clients qui, à la suite d'une évaluation, sont considérés comme se trouvant à un stade donné de l'échelle de maturité satisfont à tous les critères de ce stade[19]. Les Cadres sont censés évoluer au fil du temps.

- Table des matières
- À propos du présent document
- Introduction
- Engagement clientèle concernant les plans de transition
- Évaluer
  - Aperçu
  - A. Critères d'évaluation
  - B. Échelle de maturité
  - C. Adaptations sectorielles
    - Pétrole et gaz
    - Production d'énergie
- Intervenir
- Prochaines étapes
- Notes en fin de texte
- Notes juridiques

		1.	2. Précoce	3. Émergent	4. Intermédiaire	5. Avancé
Ambition	Engagements	Aucun engagement climatique communiqué	Engagement à **réduire les émissions**		**Carboneutralité d'ici 2050** (périmètres 1 et 2)	**Carboneutralité dans tous les périmètres visés** d'ici 2050
	Objectifs en matière d'émissions			**Objectifs des périmètres 1 et 2** qui ne sont pas encore fondés sur une stratégie crédible pour l'atteinte de l'objectif de 1,5 °C[20]		**Objectifs absolus pour tous les périmètres fondés sur une stratégie crédible pour l'atteinte de l'objectif de 1,5 °C**[21]
Mesures	Mesures visant à réduire les émissions		**Mesures** de réduction des émissions dans l'économie réelle[15]	**Échéancier pour l'exécution des mesures** visant à réduire les émissions dans l'économie réelle	**Affectation de capital** pour la réalisation de mesures de réduction des émissions	**Contribution de chaque mesure** à l'atteinte des objectifs
	Objectifs opérationnels			Cible pour les **mesures de réduction des émissions**	Objectif pour les émissions de **méthane** provenant d'activités d'exploitation harmonisées à une initiative du secteur[22]	Cible d'**affectation de capital** pour la réalisation des mesures de réduction des émissions
	Compensations (s'il y a lieu)			**Politique d'évaluation des projets de compensation**		**Engagement à limiter la dépendance à l'égard des compensations**
	Autres facteurs environnementaux et sociaux			**Mesures visant à réduire les impacts écologiques négatifs**		
				Engagement à **communiquer avec les collectivités locales ou autochtones** touchées par les nouveaux projets		
	Politiques publiques et mobilisation de l'industrie					**Consultations en matière de politiques** en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris
						Divulgation de l'adhésion aux associations commerciales
Mise en œuvre et responsabilisation	Gouvernance			**Surveillance par le conseil d'administration**		
				Analyse de sensibilité de l'entreprise pour démontrer la résilience stratégique en rapport avec l'évolution de la demande et du prix des produits, et du prix du carbone, s'il y a lieu[22]		
					Rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de réduction des émissions	
	Déclaration des émissions		**Intensité des émissions** des périmètres 1 et 2 et **émissions absolues** des périmètres 1 et 2			
				Progrès par rapport aux objectifs de réduction des émissions		
					Émissions absolues du périmètre 3	
						Certification par des tiers
	Compte rendu de la mise en œuvre			**Progrès par rapport aux objectifs opérationnels**		
				Rapports harmonisés à un cadre reconnu (p. ex., : GIFCC[17])		
					Projets de compensation (s'il y a lieu)	
						Capital affecté à la réduction des émissions, comparativement aux autres dépenses en immobilisations

Évaluer

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Aperçu
A. Critères d'évaluation
B. Échelle de maturité
C. Adaptations sectorielles
- Pétrole et gaz
- Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

C. Adaptations sectorielles : production d'énergie

Contexte sectoriel

Bien que les combustibles fossiles continuent de jouer un rôle important dans la production d'énergie, le secteur traverse une phase de transition et plusieurs clients publient des objectifs de carboneutralité et des objectifs intermédiaires de réduction des émissions dans le cadre d'une stratégie visant à faire passer leurs entreprises vers des sources d'énergie à faibles émissions, y compris les sources d'énergie renouvelable.

Pour répondre à la demande croissante d'électricité, de nombreux clients développent leur capacité de production tout en augmentant la part des sources d'énergie à faibles émissions. Cela exige des investissements importants de la part des clients, et RBC MC a un rôle à jouer pour aider à financer ces immobilisations.

Il est impératif de veiller à ce que l'approvisionnement en électricité soit fiable et abordable tout au long de cette transition. L'entreprise est encouragée par le fait que des producteurs d'énergie indépendants et des clients du secteur des services publics réglementés ont déjà élaboré des plans et agissent pour réduire la production d'énergie fossile sans restriction. Toutefois, certains clients des services publics réglementés sont assujettis à des restrictions réglementaires, car des considérations de fiabilité et d'abordabilité peuvent limiter la capacité d'un client à effectuer plus rapidement une réduction de ses émissions.

L'augmentation de la puissance électrique produite à partir de sources à faibles émissions pour répondre à la demande de façon fiable et abordable exigera des changements dans le secteur de l'énergie au sens large, au-delà de ce que nos clients peuvent fournir eux-mêmes. Cela comprend des mesures politiques (p. ex., pour permettre l'augmentation rapide de la capacité de transport), des progrès technologiques (p. ex., stockage de l'énergie à une échelle comparable à celle des services publics) et des changements dans la dynamique du marché (p. ex., réactions du côté de la demande contribuant à équilibrer la demande et l'offre, comme un déplacement de l'utilisation hors des périodes de pointe).

Pour répondre à la demande croissante d'électricité, plusieurs clients développent leur capacité de production tout en accentuant la part des sources d'énergie à faibles émissions.

Panneaux solaires au projet Yellow Lake-Burdett mis en place par BluEarth Renewables dans le cadre de sa convention d'achat d'énergie avec RBC. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Évaluer : Cadre adapté au secteur de la production d'énergie

Les clients qui, à la suite d'une évaluation, sont considérés comme se trouvant à un stade donné de l'échelle de maturité satisfont à tous les critères de ce stade[19]. Les Cadres sont censés évoluer au fil du temps.

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Aperçu
A. Critères d'évaluation
B. Échelle de maturité
C. Adaptations sectorielles
- Pétrole et gaz
- Production d'énergie

Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

		1.	2. Précoce	3. Émergent	4. Intermédiaire	5. Avancé
Ambition	Engagements	Aucun engagement climatique communiqué	Engagement à **réduire les émissions**		**Carboneutralité d'ici 2050** (périmètres 1 et 2)	**Carboneutralité d'ici 2035** (périmètres 1 et 2)
	Objectifs en matière d'émissions			**Objectifs des périmètres 1 et 2** fondés sur une stratégie crédible pour l'atteinte de l'objectif de 1,5 °C[23]		
Mesures	Mesures visant à réduire les émissions		**Mesures** de réduction des émissions dans l'économie réelle[15]			
				Échéancier pour l'exécution des mesures visant à réduire les émissions dans l'économie réelle		
					Affectation de capital pour la réalisation de mesures de réduction des émissions	
						Contribution de chaque mesure à l'atteinte des objectifs
	Objectifs opérationnels			Cible pour les **mesures de réduction des émissions**		
						Cible d'**affectation de capital** pour la réalisation des mesures de réduction des émissions
					Abandon progressif sans restriction du charbon d'ici 2035[24]	**Abandon progressif sans restriction du charbon d'ici 2030**[24]
						Abandon progressif sans restriction du gaz naturel d'ici 2035[24]
	Compensations (s'il y a lieu)			**Politique d'évaluation des projets de compensation**		
						Engagement à limiter la dépendance à l'égard des compensations
	Autres facteurs environnementaux et sociaux			**Mesures visant à réduire les impacts écologiques négatifs**		
				Engagement à **communiquer avec les collectivités locales ou autochtones** touchées par les nouveaux projets		
	Politiques publiques et mobilisation de l'industrie					**Consultations en matière de politiques** en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris
						Divulgation de l'adhésion aux associations commerciales
Mise en œuvre et responsabilisation	Gouvernance			**Surveillance par le conseil d'administration**		
					Rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de réduction des émissions	
	Déclaration des émissions		**Intensité des émissions** des périmètres 1 et 2 et **émissions absolues** des périmètres 1 et 2			
				Progrès par rapport aux objectifs de réduction des émissions		
						Certification par des tiers
	Compte rendu de la mise en œuvre			**Progrès par rapport aux objectifs opérationnels**		
				Rapports harmonisés à un cadre reconnu (p. ex., : GIFCC[17])		
					Projets de compensation (s'il y a lieu)	
						Capital investi dans les sources d'énergie renouvelable et à faibles émissions, comparativement aux autres dépenses en immobilisations

Intervenir

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

Mettre à profit les renseignements tirés de l'évaluation

RBC MC reconnaît le rôle qu'elle peut jouer pour aider les clients à réduire leurs émissions et à accélérer la réalisation de leurs plans de transition. Les renseignements obtenus en dialoguant avec les clients aident l'entreprise à déterminer les domaines où elle peut les soutenir le plus efficacement. Cela comprend l'affectation de capitaux aux clients qui présentent le plus grand potentiel de réduction d'émissions et l'appui à leur réussite. Les perspectives tirées de l'évaluation et de la mobilisation subséquente permettent également à l'entreprise d'intervenir en formulant des conseils et des suggestions et en mettant à profit l'expertise qu'elle a acquise et qui peut contribuer à accélérer la transition énergétique.

Pour réussir, les clients auront besoin de solutions nouvelles et émergentes qui nécessiteront des investissements supplémentaires pour arriver à maturité et s'adapter. Cela comprend, par exemple, de nouvelles technologies pour réduire les émissions de méthane, une électrification plus poussée des processus industriels, l'utilisation d'hydrogène vert, l'adoption commercialement viable de systèmes CUSC, l'utilisation d'autres carburants à faibles émissions, le stockage d'énergie dans des batteries à une échelle comparable à celle des services publics, et la construction de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Accroître le soutien

RBC MC soutiendra en priorité les clients qui participent activement à la transition énergétique et qui mettent en œuvre ou élaborent des plans de transition robustes qui les aideront à demeurer résilients et concurrentiels. Le soutien aux clients peut prendre la forme de services-conseils relatifs aux prêts, aux actions et à des services-conseils pour appuyer la transition énergétique, et de financement de projets de transition énergétique, comme les investissements pour l'utilisation d'énergies renouvelables. Cela comprend le soutien par des équipes spécialisées, comme le groupe Finance durable de RBC MC, qui aide l'entreprise en offrant aux clients des conseils et des solutions, notamment au niveau du montage de produits financiers verts, sociaux, durables et liés au développement durable, de même que des conseils en ce qui a trait aux meilleures pratiques d'intégration des critères ESG[25] dans la stratégie d'entreprise et la gestion des placements.

De plus, RBC appuiera l'évolution des solutions nouvelles et émergentes dont les clients auront besoin dans leur parcours de transition, notamment par l'entremise de fonds de capital-risque et d'actions de croissance, de Techno nature RBC[MC] et de la pratique nationale en matière de technologies propres de RBC par l'intermédiaire de RBCx.

RBC MC est d'avis que les clients qui planifient de façon proactive la transition énergétique sont en meilleure position pour réagir aux risques émergents et profiter des occasions connexes. C'est pourquoi les plans de transition des clients représentent un volet important de la prise de décisions d'affaires de RBC MC. L'entreprise considère que les clients qui se trouvent au stade « non engagé » de l'échelle de maturité sont particulièrement exposés à des défis importants touchant la mise en œuvre des changements appropriés à leurs activités d'exploitation et, en fin de compte, le maintien ou l'amélioration de leur rendement financier. RBC MC est prête à prendre des décisions d'affaires difficiles et, ultimement, à se distancer d'un client qui, après de nombreux contacts, démontre que sa planification de la transition énergétique est insuffisante. Au cas par cas, et en tenant compte d'autres facteurs financiers et non financiers, ces mesures pourraient comprendre la réduction ou la suppression du crédit disponible et d'autres produits et services[26].

RBC MC soutiendra en priorité les clients qui participent activement à la transition énergétique et qui mettent en œuvre ou élaborent des plans de transition robustes qui les aideront à demeurer résilients et concurrentiels.

Prochaines étapes

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

À titre de prêteur de premier plan pour le secteur de l'énergie, RBC a un rôle à jouer pour accélérer la transition énergétique et soutenir la résilience et la compétitivité de ses clients. Cette aspiration est au cœur des engagements climatiques de RBC.

Soutenir aujourd'hui les clients dans la réduction des émissions provenant de sources classiques, tout en contribuant à la mise sur pied du système d'énergie à faibles émissions de carbone de l'avenir, demeurera l'une des priorités de la stratégie climatique de RBC. La transparence dont fait preuve la Banque pour appuyer les clients, les mesures qu'elle applique et les progrès réalisés demeureront des éléments clés de cette stratégie. Dans ce but, les intentions de la Banque sont les suivantes :

- Évaluer les clients de RBC MC des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie à l'aide du Cadre de préparation à la transition, et divulguer les résultats de cette évaluation à l'échelle du portefeuille dans les rapports annuels sur le climat
- Passer le Cadre en revue au moins tous les deux ans pour tenir compte de l'évolution des réalités sectorielles, des facteurs de marché et de la réglementation, et accroître l'efficacité du Cadre en s'appuyant sur l'expérience et les commentaires des clients de RBC MC et d'autres intervenants
- Élaborer des approches d'engagement clientèle envers le climat pour d'autres secteurs où la Banque établit des objectifs de réduction des émissions, s'il y a lieu et s'il est utile de le faire
- Divulguer des détails sur d'autres éléments du plan de transition de RBC dans le Rapport climatique 2023

Les changements climatiques ont déjà des répercussions sur les populations et les communautés du monde entier. RBC pense qu'il est impératif d'agir maintenant et est encouragée par le fait que de nombreux clients ont mis en place des plans, formé des équipes et déployé du capital dans le but de participer à la transition énergétique. Il faudra des ressources et de la détermination pour atteindre le niveau de résilience stratégique nécessaire à la prospérité des clients et des collectivités dans un monde qui sera bien différent. Grâce à l'approche d'engagement clientèle envers le climat et à la stratégie climatique de RBC, la Banque apportera sa contribution et est heureuse de collaborer avec ses clients dans ce parcours.

Notes en fin de texte

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques

1. RBC Marchés des Capitaux® est une banque d'investissement mondiale de premier choix, qui apporte son expertise de l'origination, de la vente, de la négociation et du financement aux sociétés, aux clients institutionnels, aux gestionnaires d'actifs, aux sociétés de capital-investissement et à des gouvernements du monde entier.
2. Désignée « approche d'engagement clientèle » dans le présent document.
3. Plans qui exposent l'approche globale du client à l'égard de la transition vers la carboneutralité, y compris les objectifs, les cibles, les mesures, les progrès et les mécanismes de responsabilisation.
4. L'article 2 de l'Accord de Paris réaffirme l'objectif de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Cette disposition est désignée par « objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris » dans le présent document.
5. La Banque a été guidée par le Scénario de carboneutralité d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (NZE AIE), un scénario couramment utilisé par le secteur financier pour évaluer l'harmonisation à l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris et qui est mentionné dans les lignes directrices de l'alliance bancaire zéro émission nette.
6. Les buts, les objectifs et l'approche d'engagement clientèle décrits dans ce document excluent les pratiques de : a) RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), la division de gestion d'actifs de la Banque Royale du Canada (« la Banque »), et de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque figurant dans la liste suivante : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited. RBC GP comprend les sociétés affiliées suivantes : RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Fonds d'investissement Royal Inc., Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de la banque ; et b) Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales.
7. Voir l'encadré sur les principes de conception du Cadre à la page 6 pour obtenir des détails sur la façon dont la Banque a développé ses vues sur ce qu'elle considère comme les éléments les plus importants d'un plan de transition robuste.
8. Les exemples comprennent l'inclusion de plans de transition dans les lignes directrices de gestion du risque climatique du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et le lancement d'un cadre de divulgation des plans de transition par le groupe de travail sur les plans de transition du Royaume-Uni.
9. Description du plan de transition adapté du rapport « Expectations for Real Economy Transition Plans » de la GFANZ (alliance financière zéro émission nette de Glasgow).
10. À l'aide du processus d'évaluation sociale et environnementale. Renseignements disponibles à l'adresse rbc.com/climat.
11. Rapport « Expectations for Real-economy Transition Plans » de la GFANZ.
12. Indice de carboneutralité de référence de l'entreprise, CA100+.
13. Dans le cadre de cette adaptation, la Banque a déterminé les aspects qu'elle considère comme étant les plus importants d'un plan de transition crédible. Elle s'est efforcée d'inclure des critères des grandes catégories présentées dans les directives de la GFANZ et de Climate Action 100+, (CA100+).
14. Par exemple, ce qui est considéré comme étant de niveau « intermédiaire » dans la présente version pourrait être considéré comme étant de niveau « émergent » dans des versions à venir du Cadre.
15. La réduction des émissions dans l'économie réelle se rapporte à la réduction des émissions rejetées dans l'atmosphère, qui est distincte des mesures comme la vente d'actifs à émissions élevées à des acheteurs qui peuvent continuer à émettre ou augmenter les émissions des actifs.
16. Par exemple, pourcentage de variation de l'intensité des opérations de torchage de gaz dans le secteur pétrolier et gazier ou changement annuel de la composition de l'ensemble des sources de production dans le secteur de la production d'énergie.
17. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.
18. Les sources d'énergie à faibles émissions comprennent les sources d'énergie renouvelables (p. ex., : énergie solaire, énergie éolienne) et les autres sources d'énergie à faibles émissions, comme l'énergie nucléaire et l'hydrogène.
19. Si un client remplit la plupart des critères d'un stade, mais pas tous, il sera classé dans le stade inférieur pour lequel il remplit tous les critères.
20. Portée ou objectifs intermédiaires pour les périmètres 1 et 2, où « intermédiaire » se rapporte au court ou au moyen terme, non encore fondés sur une stratégie crédible pour atteindre la cible de 1,5 °C.
21. Objectifs absolus intermédiaires ou à long terme pour tous les périmètres, où « intermédiaire » se rapporte au court ou au moyen terme, fondés sur une stratégie crédible pour atteindre la cible de 1,5 °C.
22. Critère propre au sous-secteur du pétrole et du gaz. Ne s'applique pas au sous-secteur de la production d'énergie.
23. Portée ou objectifs intermédiaires pour les périmètres 1 et 2, où « intermédiaire » se rapporte au court ou au moyen terme, fondés sur une stratégie crédible pour atteindre la cible de 1,5 °C.
24. Critère propre au sous-secteur de la production d'énergie. Ne s'applique pas au secteur pétrolier et gazier.
25. Pratiques en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.
26. Au moment de l'origination du crédit, du renouvellement ou des demandes d'augmentation de limite. La Banque ne reviendra pas sur les accords de crédit juridiquement contraignants.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques
Mise en garde concernant les déclarations prospectives
Avis important concernant le présent document

Ce document, intitulé « Approche d'engagement clientèle envers le climat » (le « document »), peut contenir des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (safe harbor) de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant la vision, les engagements, les objectifs, les paramètres et les cibles en matière de carboneutralité de RBC, ses plans de divulgation de certains renseignements dans son Rapport climatique annuel, son plan d'évaluation des clients à l'aide du Cadre de préparation à la transition décrit dans ce document et les mesures que RBC pourrait prendre en fonction des résultats de ces évaluations, ainsi que son intention de prendre les mesures décrites dans la section « Prochaines étapes ». Les mots « croire », « s'attendre à », « viser à », « prévoir », « anticiper », « prédire », « se proposer », « estimer », « s'engager à », « planifier », « s'efforcer de », « projeter », « devoir », « cibler » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives exigent que RBC pose des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques pouvant faire que ses prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se matérialisent pas, que ses hypothèses soient erronées et que ses objectifs, sa vision, ses engagements, ses buts, ses cibles et ses stratégies, ainsi que ses impacts et objectifs économiques, environnementaux (notamment en ce qui concerne les changements climatiques), sociaux et de gouvernance, y compris en ce qui concerne sa capacité de soutenir ses clients dans leur transition vers la carboneutralité, ne soient pas atteints. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, paramètres et mesures liés à son approche d'engagement clientèle décrits dans ce document continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de RBC et dont les effets sont difficiles à prédire, comprennent, sans s'y limiter : la capacité d'évaluer adéquatement ses clients à l'aide du Cadre de préparation à la transition décrit dans ce document, la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat, sa capacité de recueillir et de vérifier des données relatives aux impacts environnementaux, sa capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de RBC dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans le résultat escompté ou anticipé par RBC, la conformité de divers tiers par rapport à ses politiques et procédures ainsi que leur engagement envers RBC, la nécessité d'une participation active et constante des intervenants (y compris les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité de politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, l'environnement légal et réglementaire, et les questions de conformité réglementaire (qui pourraient exposer RBC à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences pourraient inclure des restrictions réglementaires, des pénalités ou des amendes), les risques stratégiques, à la réputation, concurrentiels et systémiques, et les autres risques. Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections portant sur les risques du plus récent rapport annuel de RBC et, par la suite, dans la section « Gestion du risque » du rapport trimestriel aux actionnaires de RBC.

RBC tient à préciser que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses résultats. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, que RBC pourrait faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour son compte.

Avis important concernant le présent document

Table des matières
À propos du présent document
Introduction
Engagement clientèle concernant les plans de transition
Évaluer
Intervenir
Prochaines étapes
Notes en fin de texte
Notes juridiques
Mise en garde concernant les déclarations prospectives
Avis important concernant le présent document

Ce document est fourni uniquement à titre indicatif et ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit, ni être considérée à ce titre. Le destinataire est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent document, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent document par le destinataire. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque renseignement que ce soit présenté dans ce document.

L'approche de RBC en matière d'engagement clientèle envers le climat décrite dans le présent document, de même que les paramètres climatiques, les données et les autres renseignements relatifs à son Cadre de préparation à la transition, sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des évaluations et des jugements. Tous les engagements, objectifs et cibles dont il est question dans le présent document sont ambitieux et pourraient être appelés à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'amélioreront et que les sciences du climat, les parcours de transition et les pratiques du marché en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les paramètres et les mesures progresseront. L'atteinte des objectifs intermédiaires de RBC énoncés dans le présent rapport, de ses objectifs de réduction des émissions à venir et de son objectif ultime de carboneutralité dans ses activités de prêt d'ici 2050 dépendra des efforts collectifs et des mesures appliquées par un large éventail d'intervenants sur lesquels RBC n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit que ces objectifs seront réalisés. Pour obtenir d'autres mises en garde concernant les paramètres climatiques, les données et d'autres renseignements contenus dans le présent document, reportez-vous à la section « Avis important concernant le présent Rapport » dans le plus récent Rapport climatique de RBC.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et plus détaillés que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être intéressantes et significatives pour les intervenants de RBC, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter sa conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si elle utilise les mots « important », « significatif » ou d'autres mots ou expressions semblables.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent document, y compris ceux dont le lien est fourni, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence n'est pas intégré par renvoi au présent document et n'en fait pas partie.

Commentaires

Le rapport est destiné à toutes les parties prenantes de RBC et de ses filiales. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions, vos commentaires et vos suggestions à corporatecitizenship@rbc.com.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada,
‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © Banque Royale du Canada 2023. VPS111837

130222 (10/2023)